

ASSOCIATION DECLARÉE SOUS LE RÉGIME
DE LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

Association indépendante et Apolitique

74 rue de la Beauderie
77173 Chevry Cossigny

Monsieur Le Maire
Mairie de Chevry Cossigny
77 173 Chevry Cossigny

Objet : Sécurité aux abords des écoles

Chevry, le 15 Janvier 2010

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre article paru sur la feuille verte que nous avons reçue ce jour et qui concerne les importantes chutes de neige qui se sont abattues sur notre commune.

Vous indiquez que « la commune a mis en place un plan local, pour travailler sur les autres points dits sensibles de la commune. Ainsi, les équipes techniques se sont relayées...les lieux recensés dans notre plan d'intervention (virages serrés, écoles) ».

A la lecture de cet article, les parents d'élèves que nous sommes tiennent à vous opposer un démenti formel.

Comme tous les Chevriards qui ont eu beaucoup de difficultés à circuler sur la commune, bon nombre de parents ont choisi de déposer leur enfant à l'école à pied. Quelle a été leur surprise de constater que les alentours des écoles n'étaient pas salés.

Sur le parvis de l'école primaire, il y avait un petit passage qui partait de l'entrée de l'école jusqu'au portail. Pour le reste, nous devons nous contenter de la neige et des plaques de verglas. Dans la cour de récréation, là aussi, des petits passages dégagés pour se rendre aux classes et le reste couvert de neige et parfois de verglas.

Pour se rendre de l'école primaire à l'école maternelle (et vice-versa) il y avait encore la possibilité d'utiliser la sente reliant les deux écoles. Les premiers jours, impossible de distinguer la sente du reste du paysage, les mamans d'enfants en bas âge et les assistantes maternelles ne pouvaient pas circuler avec une poussette. Ces derniers temps, cette sente, notamment au niveau de la descente, n'a pas été salée et s'est avérée dangereuse.

Aux alentours de l'école maternelle, le trottoir avait été partiellement salé, obligeaient les parents et les enfants à se rendre sur la route. Dans la cour de récréation, là aussi, des petits passages pour se rendre aux classes et le reste couvert de neige et de verglas.

.../...

Nous pouvons concevoir que le fort enneigement ai pu surprendre vos services mais nous ne comprenons pas pour quelle raison les zones, dites « sensibles comme les écoles » indiquées sur votre feuille verte, n'ont pas bénéficié de plus d'attention et de soin de la part des services techniques au cours des journées ayant suivi les premières chutes de neige.

Nous vous rappelons que nous avons été à l'initiative de la mise en place d'un groupe de travail sur la prévention et la sécurité aux abords des écoles et nous ne pouvons rester insensibles à une telle situation même si cette dernière reste exceptionnelle.

Nous nous sommes engagés à relayer les préoccupations des parents pour l'intérêt de leurs enfants et il est fort regrettable de constater qu'à ce jour les accès aux écoles sont encore dangereux (voir photos ci-jointes).

Pour information, la responsabilité administrative de la commune, représentée par son maire, peut être recherchée devant le tribunal administratif. Cette responsabilité sera invoquée par la victime lorsqu'un dommage a été causé à la suite d'un défaut d'entretien normal de la chaussée, d'un défaut de signalisation, d'un problème ou d'un encombrement passager sur la voie, ou d'un mauvais usage des pouvoirs de police par le maire.

Le maire doit donc veiller à rendre praticables et sûrs les différents aménagements routiers. Il doit notamment s'assurer de la bonne visibilité des panneaux de signalisation et intervenir rapidement en cas de trous, **de verglas**, d'inondation de la chaussée, d'écoulement de boue **ou autres problèmes rendant la circulation dangereuse**.

Bien plus encore, il engage aussi la responsabilité communale en ce qui concerne les voies nationales et départementales en mauvais état à l'intérieur de l'agglomération lorsqu'il n'a pas averti d'une difficulté le gestionnaire de la voie.

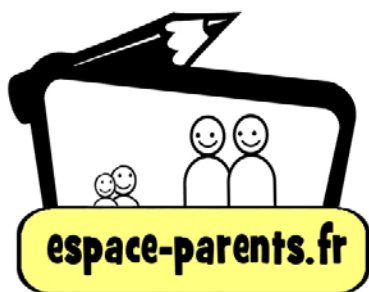
Dans cette optique, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer quelles sont les mesures que vous comptez mettre en place à l'avenir afin que cette situation ne se reproduise pas en pareille circonstance.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce courrier ainsi qu'aux suites à donner et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabien Mondary
Président
Ecole Primaire

Géraldine Vollet
Vice Présidente
Ecole Maternelle

Copie : Madame Narce – Adjointe à la Jeunesse
Madame Coutzicos – Directrice de l'école Maternelle
Madame Vergé – Directrice de l'école Élémentaire



Les abords de la Maternelle



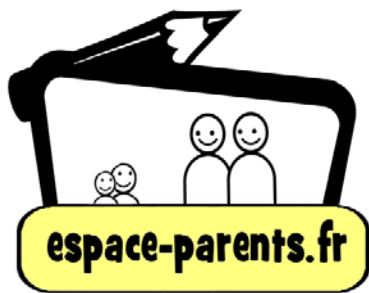
On peut constater que l'accès à la maternelle a été pénible car de la neige avait été déposée sur le trottoir. Comme on le voit ici les parents et enfants étaient obligés de descendre sur la chaussée.



Le parking et la cour de récréation se sont révélés très dangereux, ils s'apparentaient à de véritables patinoires. De nombreuses chutes ont été enregistrées par la directrice.



Les mamans d'enfants en bas âge et les assistantes maternelles ne pouvaient pas ou très difficilement circuler avec une poussette.



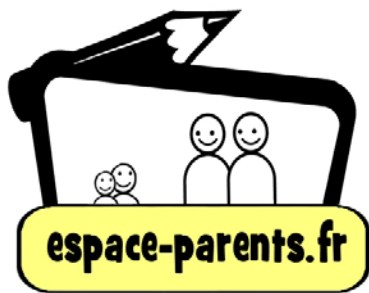
La sente entre les deux ecoles



On peut constater que dans les premiers jours on ne peut pas distinguer la sente.



*La sente, notamment au niveau de la descente, n'a pas été salée et s'est avérée dangereuse
Elle ressemble à une patinoire.
Les parents ont beaucoup de mal à circuler surtout avec une poussette.*



Aux abords de la primaire



*On peut constater que la cour de récréation n'a pas été salée et déneigée correctement.
Il reste encore de la neige et des plaques de verglas dans la cour.*



*Le parking de l'école primaire ressemble à une patinoire.
Cela a occasionné de nombreuses chutes.*



L'accès à l'école n'a pas été sécurisé et s'est révélé dangereux.